

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance ordinaire du 7 juillet 2025, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes :

OCA25 22031 à OCA25 22034 – Résolution CA25 220201 (dossier 1259838009)

Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – séance du 7 juillet 2025 :

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);

Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1^o et 3^o);

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 paragr. 8^o);

OCA25 22035 – Résolution CA25 220202 (dossier 1259536002)

Ordonnance relative à l'exécution des travaux de planage revêtement de chaussées sur la rue Gladstone, entre la rue Brock et l'avenue Dunn, et la place Turcot, entre les rues Notre-Dame Ouest et Philippe-Turcot

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20.1);

OCA25 22036 – Résolution CA25 220203 (dossier 1251228009)

Ordonnance relative à l'exécution de travaux pour la construction des infrastructures du poste de ventilation mécanique situé au 4295, rue De Richelieu

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20.1);

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

FAIT à Montréal le 9 juillet 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude